

Avoir des factures irréprochables

PROGRAMME

Que vous soyez assujetti à la TVA, bénéficiaire de la franchise en base ou exonéré, vos factures doivent comporter un certain nombre de mentions obligatoires pour être valables. À défaut, vous risquez une amende.

Nous vous proposons un tour d'horizon des dispositions applicables pour vous sécuriser en matière de facturation.

Dispositions applicables

- Obligation d'émettre une facture : qui est visé ?
- Les mentions obligatoires pour la validité de la facture
- Support d'émission : papier – PDF – facture électronique
- Règles en matière de conservation des factures



TARIFS

Adhérent Coût inclus dans la cotisation annuelle

Non-adhérent 42 €

INTERVENANT(S)

Corine ELSASS, CPG
Juriste-fiscaliste

PUBLIC

Tout professionnel libéral ainsi que tout membre correspondant

DATE(S)	DURÉE	HORAIRES	TYPE DE SESSION
Lundi 11 septembre 2023	1 heure	de 13h00 à 14h00	WEBINAIRE

